

# Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal de Vatteville-la-Rue

L'an deux mille vingt et un, vendredi neuf avril, dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Vatteville-la-Rue, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Jacques CHARRON, Maire.

Etaient présents : M. Charron, Maire

M. Somon 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Danger 2<sup>ème</sup> Adjointe, M. Leclère 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Desrués 4<sup>ème</sup> Adjointe, M. Leprince, M. Darricarère, Mme Bocca, Mme Guillot, M. Glatigny, M. Langrume

Etaient absents excusés : Mme Agnès, M. Déal, Mme Dionnet

Etait absente non excusée : Mme Lenormand,

Secrétaire de séance : M. Leclère,

Date de convocation : 31 mars 2021

## 2021/08 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Maire informe ses collègues que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par la comptable du trésor de la Trésorerie de Rives en Seine et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif du budget primitif de la commune pour le même exercice.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion de la comptable publique. Monsieur le Maire propose d'approuver le compte de gestion de la comptable publique pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget primitif pour le même exercice.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Déclare que le compte de gestion du budget primitif réalisé par la comptable du trésor, pour l'exercice 2020, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- Autorise le Maire à le signer.

## 2021/09 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

M. Sylvain SOMON, 1<sup>er</sup> Adjoint, élu Président présente le compte administratif 2020 de la commune qui s'établit comme suit :

### FONCTIONNEMENT

Dépenses	prévu	936 992.61 €
	Réalisés	817 892.92 €
	Reste à réaliser	0.00 €
Recettes	prévu	936 992.61 €
	Réalisés	799 572.83 €
	Reste à réaliser	0.00 €

### INVESTISSEMENT

Dépenses	prévu	903 926.36 €
	Réalisés	577 587.93 €
	Reste à réaliser	127 000.00 €
Recettes	prévu	903 926.36 €
	Réalisés	534 610.09 €
	Reste à réaliser	0.00 €

## RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Fonctionnement	-18 320.09 €
Investissement	-42 977.84 €
Résultat global	-61 297.93 €

Hors de la présence de M. Jacques CHARRON, Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget communal 2020.

### **2021/10 – AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2020 faisant apparaître les résultats suivants :

Un déficit de fonctionnement sur ex. 2020 de	- 18 320.09 €
Report excédent des années antérieures de	207 697.61 €
Soit un excédent cumulé de fonctionnement de	189 377.52 €

Un déficit d'investissement sur ex. 2020 de	- 42 977.84 €
Report excédent des années antérieures de	75 638.23 €
Soit un excédent cumulé d'investissement de	32 660.39 €
Des restes à réaliser de	127 000.00 €
Soit un besoin de financement de	94 339.61 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : excédent de fonctionnement de	189 377.52 €
Affectation en réserve au compte 1068 en investissement de	94 339.61 €
Résultat reporté au compte 002 en fonctionnement de	95 037.91 €
Résultat reporté au compte 001 en investissement de	32 660.39 €

### **2021/11 – SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Suite à la réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vatteville-la-Rue, le vendredi 2 avril 2021, pour l'élaboration de son budget primitif 2021, Le Maire propose une subvention de 9 028.04 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vote la subvention de 9 028.04 € au Centre Communal d'Action Sociale de Vatteville-la-Rue
- Inscrit la dépense correspondante au compte 657362 du budget primitif 2021.

### **2021/12 – FISCALISATION DU SIVOS**

Monsieur le Maire informe ses collègues que par délibération n°2021/07 en date du 31 mars 2021, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de Vatteville-la-Rue et Arelaune en Seine a décidé, lors du vote de son budget primitif 2021, de fiscaliser une partie des contributions communales conformément à l'article L.5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette contribution s'élevant à 40 000 € pour la commune de Vatteville-la-Rue sera recouvrée directement par les services fiscaux auprès des contribuables en complément des deux taxes directes locales.

*Commune de Vatteville-la-Rue, séance du conseil municipal du vendredi 9 avril 2021*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la fiscalisation de la commune de Vatteville-la-Rue pour l'année 2021 d'un montant de 40 000 €.
- Demande la mise en recouvrement de cette somme par les services fiscaux.
- Autorise le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette fiscalisation.

### **2021/13 – VOTE DES TAXES (état 1259)**

Le Maire indique que la loi de finance 2020 prévoit, d'ici 2023, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux.

Afin de compenser cette perte de ressources, les communes bénéficient dès cette année du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, soit un taux de 25.36 % pour le département de la Seine-Maritime.

Ce taux est additionné au taux du foncier bâti 2020 de la commune de 19.44 %

Considérant cette réforme, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote comme suit ses taux d'imposition pour l'année 2021 :

- Taxe foncière (bâti) 44.80 % (19.44% taux communal + 25.36 % taux départemental)
- Taxe foncière (non bâti) 37.56 %

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision et impute la recette au budget primitif 2021.

### **2021/14 – BUDGET PRIMITIF 2021**

Le Maire donne lecture des propositions de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif 2021 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	908 526.78 €
Recettes	908 526.78 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	573 085.62 €
Recettes	573 085.62 €

### **LOCATION TONNELLES AUX PARTICULIERS**

Le Maire rappelle que la commune possède 3 tonnelles de 3m x 3m, et indique qu'il a reçu des demandes de Vattevillais pour de la location. Après avoir échangé sur les avantages et les inconvénients de mettre ce matériel à la disposition des habitants, le Conseil Municipal, décide de ne pas donner une suite favorable à ces demandes compte tenu de leur fragilité.

### **2021/15 – VENTE GUIDE DU PATRIMOINE « AU FIL DES PATRIMOINE »**

Le Maire rappelle que le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande (PNRBSN) mène des inventaires croisés sur son territoire.

A l'issue de chaque opération le PNRBSN édite un guide de la collection « au fil des patrimoines » afin de faire connaître au public et notamment aux habitants le patrimoine de leur commune.

Celui réalisé en 2020 concerne la boucle de Brotonne : Arelaune-en-Seine, Notre-Dame-de-Bliquetuit et Vatteville-la-Rue.

La commune a acheté des exemplaires de ce guide au PNRBSN (4.40 € l'unité) dont un exemplaire est offert à chaque foyer Vattevillais. Le Maire suggère d'en proposer la vente aux commerçants de Vatteville-la-Rue (épicerie, restaurant et propriétaires de gîtes et de chambres d'hôtes). Une convention est dès lors établie avec les points suivants, reprenant point par point le modèle de convention entre le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande et ses distributeurs.

#### Engagement de la commune

- La commune s'engage à vendre le guide aux commerçants,
- La commune s'engage à racheter les invendus, à la demande du commerçant, après un délai de 18 mois,
- La commune s'engage à vendre et acheter le guide aux commerçants au tarif de 4.40 €

#### Engagement du commerçant

Le commerçant s'engage à adopter le prix public de vente de 7.50 € TTC.

Le Conseil Municipal, après e avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne son accord pour la mise en vente des guides auprès des commerçants et propriétaires de gîtes et de chambres d'hôtes de la commune,
- Autorise le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint à signer la convention pour la vente du guide « au fil des patrimoines » concernant la Boucle de Brotonne.

### **2021/16 – TRAVAUX 2021 EN FORET COMMUNALE**

Après avoir pris connaissance du programme des actions à mener en forêt communale sur l'année 2021, proposé par l'ONF, d'un montant estimatif de 7 670 € HT, et conforme à l'aménagement forestier,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce programme et autorise le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint à signer le devis correspondant aux travaux à mener. La dépense est imputée au compte 61524 du budget primitif 2021.

### **2021/17 – DANS 1000 COMMUNES, LA FORET FAIT ECOLE**

M. Philippe Leprince, conseiller municipal délégué à la forêt, à la demande du Maire, expose :

La Fédération Nationale des Communes Forestières a initié le programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école » en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité.

Ce programme propose à des groupes de jeunes (classes, conseil municipal des jeunes) de gérer une parcelle de la forêt de leur commune afin de les sensibiliser aux rôles essentiels de la forêt dans les territoires.

L'Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie a proposé à la commune de Vatteville-la-Rue de participer à ce programme et d'accompagner les élus et les enseignants dans la création et l'animation de leurs projets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de participer au programme « dans 1000 communes, la forêt fait école » et autorise le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint à signer tout document relatif à ce programme.

Il revient ensuite à M. Philippe Leprince d'en assurer le suivi avec ses collègues membres de la commission forêt.

## **2021/18 – EVOLUTION DES HORAIRES D'ACTIVITES DE LA CARRIERE CEMEX - CASEMA**

Le Maire expose :

L'entreprise CEMEX – CASEMA nous a informés d'une évolution de son activité liée à l'acquisition de deux cimenteries dans l'Ouest de l'Eure et dans la région Caennaise.

Ces deux clients, internes au groupe, auraient besoin de venir chercher des matériaux à Vatteville-la-Rue dès 6h00 le matin afin de permettre d'optimiser le nombre de rotation par jour.

Les itinéraires principalement utilisés seraient les suivants : pour l'aller par Bourneville-Ste Croix, RD 131, Rond Victor, RD40, Route des Monts, RD 65 ; puis au départ de la Carrière la RD65 vers Aizier.

Cette possibilité avait été demandée par l'entreprise dans le cadre des discussions menées en 2020 sur l'évolution de l'activité (location de l'ancienne plateforme pour déchets verts, dépôt de matériaux sur les fonds de carrière).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour cette évolution des horaires d'ouverture de l'exploitation.

## **2021/19 – COMMISSIONS CAUX SEINE AGGLO**

Lors de l'élaboration du pacte de gouvernance de Caux Seine Agglo, il a été proposé que tous les conseillers municipaux puissent s'inscrire à une ou deux commissions thématiques.

Pour la commune de Vatteville-la-Rue, la liste des représentants des commissions est arrêtée comme suit :

Finances et outils stratégiques : Simon GLATIGNY et Loïc LANGRUME

Patrimoine et tourisme : Vincent LECLERE

Culture et sport : Vincent LECLERE et Christian DARRICARRERE

Prévention et accompagnement : Michèle DESRUES et Jeannine DANGER

Transitions et mobilités : Sylvain SOMON et Loïc LANGRUME

Cadre de vie : Sylvain SOMON

Planification, aménagement et développement : Jeannine DANGER et Philippe LEPRINCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la liste des représentants de la commune aux commissions thématiques de Caux Seine Agglo.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Foyer rural : Le Maire donne lecture de la lettre du Président du Foyer Rural, M. Sylvain Somon, par laquelle il démissionne de ces fonctions qu'il assure depuis quarante ans. Le Maire très ému, remercie vivement M. Sylvain Somon pour son investissement au sein de cette association et invite ses collègues à se lever et de l'applaudir.

Halle randonneurs : l'inauguration de la halle randonneurs est maintenue au 20 avril prochain à 12h en comité restreint.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 20 h 40 minutes

\*\*\*\*\*

CHARRON Jacques

SOMON Sylvain

DANGER Jeannine

LECLERE Vincent

DESRUES Michèle

AGNES Mireille

LEPRINCE Philippe

BOCCA Véronique

GLATIGNY Simon

GUILLOT Séverine

DARRICARERE Christian

DIONNET Amandine

DEAL Jérémie

LENORMAND Mathilde

LANGRUME Loïc